

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-M-276-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-M-276 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
DE LA VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 15 juin 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2021-M-276-1 modifiant le règlement numéro 2019-M-276 sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Le présent règlement a pour objet :

- De prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 15 juin 2021 » ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 16 juin 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière